

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	44 (1956)
<b>Heft:</b>	837
<b>Artikel:</b>	Résolution votée par les déléguées de l'assemblée suisse : (6 mai 1956)
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-268738">https://doi.org/10.5169/seals-268738</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## VAUD

## Les Jeux olympiques de Cortina

Un nombreux public était réuni, le 23 mars, dans la salle paroissiale de Villamont, à Lausanne, pour entendre, sous les auspices du Suffrage féminin, les impressions remportées des Jeux d'hiver de Cortina d'Ampezzo par Mlle C. Muret, rédactrice à la *Gazette de Lausanne*. Si les victoires remportées à Cortina par les trois Suisses, Madeleine Berthod, Renée Collard et Frieda Daenzer, ne sont pas des victoires suffragistes, elles n'en sont pas moins grandement servies la cause des partisans du suffrage féminin. Comprenez qui pourra ! Mlle Muret a décrir avec vie et humour la vie grouillante du petit village alpin pendant les Jeux olympiques d'hiver, l'animation à l'hôtel de la presse, l'intérêt, l'émotion suscitées par les courses où figuraient nos championnes, l'enthousiasme provoqué par leurs victoires inattendues, la sensation produite par les matches de hockey et le saut.

Les Jeux de Cortina ont coûté 28 millions de francs suisses. Le moment est venu, pour la dignité du sport, de revenir à plus de simplicité, de fuir la démesure et le mercantilisme. Nos Suisses, dans ce milieu un peu frelaté, ont donné l'exemple de la simplicité, de la gentillesse, de la raison.

S. B.

## GENÈVE

La section de Genève avait convoqué ses membres, le 24 avril, afin de discuter avec eux les sujets prévus à l'ordre du jour de l'assemblée suisse du Suffrage féminin, à Lausanne, les 28 et 29 avril : avant-projet de la loi sur la protection des civils, programme d'activité et politique de l'association. On comprend qu'il était utile de tâter quelque peu l'opinion des membres. Celles qui sont chargées de participer aux débats de l'assemblée et de voter sont ainsi mieux orientées sur les décisions qu'il y aurait à prendre.

## Résolution votée par les déléguées de l'assemblée suisse (6 mai 1956)

Ayant pris connaissance de l'avant-projet de loi sur la protection des civils, les déléguées admettent que des mesures nécessaires et efficaces soient prises, mais elles insistent sur le fait que, dans notre démocratie, les devoirs correspondent à des droits. Au moment où l'on se prépare à exiger des femmes de nouvelles obligations de plus en plus étendues, la reconnaissance immédiate de leurs droits politiques s'impose.

Lutte antialcoolique en Grèce  
(suite et fin)

Conférence donnée en août 1955 à Genève, lors du cours d'été pour la prévention de l'alcoolisme.

La conférencière décrit les progrès spectaculaires réalisés en moins de trois ans dans les secteurs dépendant de cinq ministères.

*Ministère de la Justice* : Garde des Sceaux. De ce ministère dépendent toutes les prisons et maisons de correction ; ainsi que la Promulgation de tout travail législatif. Un étroit contact avec toutes ces instances, et les services centraux du ministère prépara l'invitation qui nous fut adressée de nous faire représenter au sein du Conseil de coordination « Pour la prévention et la répression de la criminalité infantile ». Les mesures suivantes furent adoptées :

- Propagande antialcoolique.
- Traitements des alcooliques dans des maisons spéciales de cure de désintoxication.
- Etablissement d'un certificat de santé prénuptiale, non comme entrave au mariage, mais pour aider et orienter les futurs conjoints à mieux envisager leurs responsabilités.
- Interdiction pour les mineurs d'entrer dans les établissements où l'on vend et consomme des boissons alcooliques.
- Constitution, dans les divers commissariats de police, d'une commission chargée de surveiller les mineurs par la police et par l'Eglise.

*Ministère de la défense nationale* : Chaque année, 110.000 Grecs sont appelés pour ac-

## Nos suffragistes à l'œuvre

La position de la femme dans le droit public en Suisse  
Exposé présenté à l'assemblée de l'Alliance, le 24 avril 1955 (suite et fin)

## Devoirs de l'individu

A côté de tous les droits de l'individu envers l'Etat, il y a des obligations que le particulier doit assumer au bénéfice de la communauté. Chez nous aussi, même si ces droits sont encore en partie refusés à la femme, car le principe d'égalité de tous les citoyens qui domine la législation suisse recherche non seulement l'égalité des droits, mais aussi l'égalité des devoirs, qui sont pour chaque citoyen, envers la Confédération et le canton, la fidélité, l'obéissance aux lois, aux décisions des tribunaux, aux actes de l'administration, la tolérance de l'intervention de l'Etat dans la liberté des individus, les charges fiscales, les obligations personnelles, comme les procédures de poursuite et l'obligation de témoigner.

Le seul devoir limité aux hommes c'est le service militaire qui peut revêtir un caractère exceptionnel en cas de guerre. Dans ces

circonstances chacun est tenu de se mettre à la disposition de son pays, même s'il n'a pas une vraie obligation militaire : ce qu'ont fait toutes les femmes suisses dans le dernier conflit mondial, démontrant courage et volonté.

Ce qui ressort de notre conversation d'aujourd'hui, c'est l'arrêt que le droit suisse a subi dans presque tous les domaines, en comparaison avec d'autres pays, arrêt qui dépend semble-t-il, surtout, des anciennes traditions de notre peuple. Traditions qui n'ont pas été détruites, comme ailleurs, par des révoltes ou des guerres. Il faut donc souhaiter que le peuple suisse se détache de ces traditions non à la suite d'événements tragiques, mais grâce à son esprit hautement démocratique pour prendre la position d'avant-garde qu'il occupait au siècle passé et en rendant ainsi justice à ses femmes !

P. Molo-Roland

45<sup>e</sup> Assemblée de l'Association suisse pour le suffrage féminin

(suite de la page 1)

Mme Stadler rapporte sur la consultation zurichoise d'août dernier, organisée à la suggestion du maire de la ville, M. Landolt, et qui n'a occasionné aucun frais de propagande, puisque la section n'a dépensé que 600 fr. en tout, y compris la grande séance en l'aula bondée de l'Université où, au mois d'octobre,

les sociétés féminines ont remercié les autorités de leur heureuse initiative. L'analyse des réponses requises à l'occasion de cette consultation n'a pu être encore publiée.

La présidente lève alors la séance et les assistantes se rendent au Casino pour le banquet et la conférence de Mme Kammacher.

## Femmes aux Pays-Bas

Informations prises dans « Endeavour »

publié par les Archives internationales féministes d'Amsterdam

## Auprès de la reine

La reine a, comme hauts fonctionnaires féminins, la directrice du Cabinet de la reine (lien constitutionnel régulier entre la souveraine et le gouvernement), une secrétaire personnelle, et une directrice de ses affaires privées.

## Ministères, Chambres et Conseils

L'actuel gouvernement néerlandais compte une femme Secrétaire d'Etat pour l'éducation, les arts et les sciences (du parti catholique).

A la Seconde Chambre du Parlement, élue selon le système de la représentation proportionnelle par vote direct de tous les électeurs et électrices : 10 députées, sur 100 membres, appartenant aux 5 ou 6 principaux partis.

A la Première Chambre, dont les 50 membres sont élus par les membres des Conseils provinciaux : 2 femmes appartenant au parti du travail.

Dans les Conseils provinciaux, élus, comme la Seconde Chambre, par vote direct des électeurs et électrices, selon la représentation proportionnelle : sur 587 membres, 33 femmes, soit le 5,6 %.

## Service diplomatique

Dans le service diplomatique, voici les fem-

mes actuellement en fonctions :

- 1 conseiller d'ambassade,
- 1 second secrétaire,
- 4 attachés (non compris les attachés nommés par d'autres ministères que celui des Affaires étrangères),

1 représentante auprès du Bureau européen des Nations Unies, à Genève.

## Un haut poste

L'une des deux femmes membres de la Seconde Chambre, représentant le parti du travail, une juriste, a été nommée chef des finances dans le Conseil municipal de la ville de Rotterdam, ce qui est un poste considérable.

## Influence législative

En septembre 1955, deux femmes députées à la Seconde Chambre, ont fait voter une importante motion disant que « ce n'est pas le rôle de l'Etat de formuler des règlements ou des lois qui empêchent les femmes mariées d'obtenir ou de garder un emploi... le Gouvernement est prié de réviser les règlements pris auparavant à cet effet... ». Toutes les femmes députées ont soutenu cette motion de leur vote, même lorsque leur parti n'était pas d'accord.

On voit là l'importance économique des droits politiques.

complir leur service militaire. La vie sous les drapeaux offre une occasion unique pour toute influence, bonne ou mauvaise, de grande portée. Nous avons frappé aussi à la porte de ce ministère, qui par une ordonnance spéciale, a décidé la propagande antialcoolique parmi les soldats ; propagande accompagnée d'une distribution de tracts et de matériel antialcoolique. Dans plusieurs universités, nos conférences ont été accueillies avec enthousiasme, et le ministère a mis à notre disposition un avion, qui a permis à deux de nos membres, le voyage à Londres, afin d'y étudier les mesures appliquées, en Angleterre, contre le fléau antialcoolique.

Corps médical et Ministère de la santé publique et de prévoyance sociale. Si le ministère lui-même a tout de suite été favorable à notre croisade, organisant des réunions de médecins, des conférences et des projections de films antialcooliques, les médecins eux-mêmes n'ont pas répondu, tous à ces appels, comme on pouvait l'espérer. Mais « Ce que femme veut... » Est vraies missionnaires antialcooliques, les femmes abstinentes grecques ont parcouru le pays, multipliant les conférences et distributions de matériel de propagande. Les heureux résultats en furent attestés par les nombreuses lettres envoyées par les paysans... et des appels de nombreuses associations spirituelles pour des conférences et plusieurs journaux demandèrent des articles. Puis on chercha à établir un contact avec les familles des alcooliques. L'été dernier, nous avons pu envoyer à la campagne 95 enfants, issus de ces parents. Cette année, ce sont 250 enfants qui bénéficient d'un séjour. Puis

suivirent des distributions de vêtements, médicaments, aide économique, et recherches de dépistages d'alcooliques, avec l'aide des familles déjà secourues. Nous avons fait bénéficier neuf familles d'un produit antialcoolique, une spécialité allemande, offerte par une compagnie allemande, l'« exorum », grâce aux chefs de ces familles ont pu prendre place dans leur famille, étant complètement guéris.

La propagande en faveur des jus de fruits,

elle aussi, a été couronnée de succès : plusieurs établissements font eux-mêmes de la publicité. La consommation augmente : 2.000 verres de jus de fruits se vendent en moyenne, journalièrement. J'espère que, d'ici peu, nous aurons à Athènes, notre premier restaurant sans alcool.

N'oublions pas l'éternelle victime de l'alcoolisme : l'enfant. Rappel du livre d'Emile Zola « La Taverne » (est-ce l'*Assomoi*) qui décrit si éloquemment la tragédie de l'alcoolisme. N'oublions pas que nous vivons dans un monde qui souffre moralement et spirituellement, et au profit duquel les femmes exercent une salutaire fonction d'infirmière.

Que toutes s'unissent pour sauver l'enfant, la famille et la société.

T. Potamianos

## BERNE

La section suffragiste bernoise vient de publier son rapport 1955 où l'on constate, qu'en dépit des préoccupations et du travail que nécessitait la préparation de la votation du 4 mars, l'étude des problèmes généraux — maison de jeunesse, urbanisme, télévision etc. — n'a pas été négligée, ni dans la section en allemand ni dans le groupe romand.

## LUCERNE

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil, la révision totale de la loi sur les conflits dans l'artisanat. Le projet prévoit un tribunal pour tous les conflits de travail (*Arbeitsgericht*), y compris dans l'agriculture et l'activité ménagère. Du moment que celle-ci dépendrait aussi du dit tribunal, on y envisage l'éligibilité des femmes.

Die Staatsbürgerin

## OBWALD

A Sarnen, Mme Hélène Huser-Burkhardt, une femme médecin, a été élue membre de la Commission scolaire. C'est la première fois qu'une femme est admise dans ce cénacle réservé au sexe fort. Des femmes ministres, pas loin de nous, et on discute encore en Suisse de la collaboration féminine en matière scolaire ou dans les conseils ecclésiastiques.

S. F.

## Droits politiques féminins

Répondant à une interpellation, le président Feldmann a déclaré que le rapport du Conseil fédéral sur les droits politiques féminins serait prêt en automne ou vers la fin de l'année.

Die Staatsbürgerin

## Votations fédérales du 13 mai 1956

En l'absence de notre collaboratrice habituelle, Mme Leuch, nous signalons très brièvement les questions posées à l'électeur.

On votera premièrement sur un texte d'

Arrêté fédéral instituant des mesures pour encourager l'économie du canton des Grisons, au moyen d'une aide à la Société anonyme pour la saccharification du bois à Domat-Ems.

L'argumentation des adversaires de ce projet est la suivante : Nous sommes d'accord d'aider à l'économie des Grisons, mais non pas au moyen d'une usine de saccharification du bois, dont l'exploitation est très onéreuse pour les contribuables (hommes et femmes !), et qui exige encore l'importation de bois étranger. Nous préférons que l'on remplace cette usine par une autre qui travaillerait aux Grisons aussi, afin que les ouvriers gardent leur emploi, et qui produiraient plutôt des plastiques, pour lesquels on utilise également le bois.

\* Arrêté fédéral sur l'initiative (deuxième initiative Rheinau) pour une extension des droits populaires lors de l'octroi, par la Confédération, de concessions pour l'utilisation des forces hydrauliques.

Cette initiative émane des milieux désireux de protéger la beauté des sites naturels. Ceux qui regrettent qu'on ait sacrifié le site de Rheinau voudraient avoir un moyen de s'opposer aux concessions financièrement avan-

## LE ROSEY

ROLLE

(Hiver à Gstaad)

## Institut international de jeunes gens

(9 à 18 ans)

Pour soigner

## TOUX et MAUX DE GORGE prenez la

## POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie  
26, rue du Mont-Blanc, Genève  
au prix de Fr. 1.90 Tél. 327115

